

Conditions générales relatives à l'échange de timbres-poste à l'unité Réseau postal et vente

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales règlent les relations entre la clientèle et La Poste Suisse en matière d'échange de timbres-poste.

2. Possibilités d'échange

Les timbres-poste sont échangés contre des timbres-poste de la série ordinaire actuelle. A titre exceptionnel, la Poste peut accepter un échange contre paiement en espèces:

- pour les clients qui viennent de s'équiper d'une machine à affranchir (dans le but de liquider un stock de timbres-poste)
- pour les clients qui peuvent prouver qu'ils ont acheté trop de timbres-poste pour une expédition en masse

3. Timbres-poste valables pour l'affranchissement

La Poste n'échange que des timbres-poste de La Poste Suisse ayant cours. Les timbres-poste énumérés ci-après ne peuvent pas être remis pour échange :

- les timbres-poste suisses et les cartes avec valeur d'affranchissement n'ayant plus cours
- les timbres-poste étrangers
- les timbres de service d'organisations internationales
- les coupons-réponse internationaux
- les empreintes de machines à affranchir appartenant à des particuliers
- les timbres-poste reconstitués ou déchirés
- les timbres-poste découpés
- les timbres-poste oblitérés
- les timbres-poste détachés, sans colle

4. Demande d'échange

La demande d'échange, accompagnée des timbres-poste et d'un bordereau de livraison détaillé (nombre, valeur faciale, montant total des timbres-poste à échanger), doit être adressée à:

La Poste Suisse
Réseau postal et vente
Centre de services Finances Centre
Echange de timbres-poste
Post-Passage 5
Case postale 2677
4002 Bâle

5. Soupçon d'abus

La Poste se réserve le droit de refuser l'échange de tous les timbres-poste englobés dans une même demande, si elle soupçonne un abus.

6. Prix

La Poste rembourse la valeur d'affranchissement, déduction faite de 10% (mais au minimum CHF 25.--). Lors de l'échange de timbres-poste spéciaux avec surtaxe, seule la valeur d'affranchissement, déduction faite des 10%, est remboursée.

7. Modification des conditions générales

La Poste se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

8. For

Le for est Berne.

9. Droit applicable

Pour le surplus, le droit suisse est applicable aux rapports contractuels.

10. Texte original

Les conditions générales sont rédigées en allemand, en français et en italien. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.